



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 09/12/2024

OBJET : Conventions organisant la stérilisation des chats errants sur la commune

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation 29/11/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Il est proposé de signer une convention avec la S.P.A de Lyon et du Sud Est (dont le siège social est 25 Quai Jean Moulin 69002 Lyon représentée par Myriam BERARD présidente en exercice) pour la stérilisation des chats errants.

Les associations " L'Arche de POUCHKA" et "CH'ANSE" ont la charge de capturer les chats, de déposer les chats chez les vétérinaires agréés par la convention et de remettre les chats sur le lieu de capture après l'intervention du vétérinaire.

Les vétérinaires choisis sont:

- Dr SAUVAGE 1731 avenue de l'Europe 69480 Anse
- La clinique vétérinaire du centre 29 rue Georges GAGNEPAIN 69400 Villefranche sur Saône
- Alliance 3 VET 1371 route de Lyon 01600 Reyrieux

C'est une convention pour 50 chats, la S.P.A prend en charge la totalité des frais pour 20 chats et partiellement pour les 30 autres chats.

Tous les chats seront identifiés après l'intervention.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** la convention organisant la stérilisation des chats errants sur la commune

2°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

